



COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2006

Présents : Messieurs GORNET François, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, CREPIN Bernard, DESBIENDRAS Christine, DUVOID Frédéric, SION Jacques et WEBER Marc.

Absent excusé : CREPIN Pierre, CUEFF Jacques et, LEBON Noëlle.

Prolongation de la durée des travaux Ecole- Mairie et acceptation des avenants.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prolonger les travaux de réhabilitation Ecole- Mairie jusqu'au 28 février 2006 et présente les avenants des lots 1: Gros- Oeuvre, 2: Charpente Bois, 4 Menuiserie Extérieure, 5 : Serrurerie, 6 : Menuiserie intérieure, 7 : Plâtrerie, 10 : Plomberie sanitaire, 11 : Chauffage ventilation et 12 : Electricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prolonger les travaux jusqu'au 28 février 2006 ainsi que les avenants : Entreprise PILGRAIN, lot 1 du 12 décembre 2005 avec en + 24 194,62 € HT et en - 3 030,30 € HT, soit un marché de 187 717,83 € HT ; Entreprise HARMAND : lot 2 du 10 octobre 2005 avec en +

1 392,66 € HT, soit un marché de 106 392,66 € HT ; Entreprise DELON, lot 4 du 18 décembre 2005 avec + 712 € HT, soit un marché de 35 712 € HT ; Entreprise JOLY, lot 5 avec en - 3 904 € HT, soit un marché de 17 096 € HT ; Entreprise DELON, lot 6 avec en + 4 238 € HT et en - 1 696 € HT, soit un marché de 48 840 € HT ; Entreprise BACCHINI PERRY, lot 7 avec en + 1 725,62 € HT, soit un marché de 60 725,62 € HT ; Entreprise CUNI, lot 10 avec en + 392,95 € HT, soit un marché de 24 392,95 € HT ; Entreprise IMHOFF, lot 11 avec en + 6 001 € HT, soit un marché de 40 279 € HT et Entreprise KRICK, lot 12 avec en + 4 490,84 € HT, soit un marché de 33 959,44 € HT.

Programme de travaux dans la forêt communale.

Le programme d'action décrivant les travaux de l'année 2006, dans la forêt communale a été examiné par le Conseil Municipal. Les travaux seront réalisés par les agents communaux et la maîtrise d'oeuvre sera assurée par la Commune elle-même.

Subvention 2006 au C C A S

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser deux mille cent trente quatre euros (2134 €) au Budget du C C A S et s'engage à inscrire cette somme au budget primitif.

Factures de voirie et de zonage d'Assainissement à régler en section d'Investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler la facture de voirie des travaux effectués par l'entreprise COLAS et les insertions dans la presse de l'enquête publique de zonage d'Assainissement en section d'Investissement. Il dit que les crédits de 65 138 € et de 1 500 € seront inscrits respectivement au comptes 2151 et 202 du Budget Primitif 2006.

Bail à ferme unification de tous les baux.

Monsieur le Maire expose que les baux à ferme de date différente sont rédigés de façon différente, en ce qui

concerne la taxe de remembrement et la taxe foncière. Il convient donc d'unifier cette situation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de récupérer la moitié de la taxe de remembrement et abolit la récupération de 1/5 de la taxe foncière, sur l'ensemble des baux à ferme à compter de la mise en recouvrement de ces derniers dès cette année 2006.

Location des bureaux au SICOTRAL

Les bureaux du SICOTRAL étaient loués 152,45 € par mois. A compter du 01 mars 2006, le chauffage et l'électricité ne seront plus à leur charge, dès que le Syndicat va accéder aux nouveaux locaux au rez de chaussée du bâtiment communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la location à 200 € (deux cent euros) par mois à partir du 01 mars 2006 et autorise Monsieur le Maire à refaire et signer le bail de location intervenant.

Adhésion au P A I O

Monsieur le Maire expose la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Jeunes a pour mission essentielle l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans. Le Président propose un partenariat avec la Commune et demande une contribution de 0,46 € par habitant, soit 222,64 € pour l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette adhésion.

Demande de dotation globale d'équipement pour l'aménagement de la deuxième partie de la Place du Paquis :

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux d'aménagement de bourg et de sécurité de la Place du Paquis 2ème tranche s'élève à quarante quatre mille euros (44 000 €) et que la subvention du produit des amendes de police a été versée pour un montant de vingt deux mille quatre cent soixante dix neuf euros (22 479 €). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.

Marché d'ingénierie avec la Direction Départementale de l'Équipement pour la maîtrise d'œuvre du lotissement :

Vu le décret n°2001-210 du 7 mars 2001 portant code des marchés publics.

Vu l'arrêté du 27 novembre 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et modalités de rémunérations des prestations d'ingénierie réalisées au profit des tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

Le Conseil Municipal sollicite la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du lotissement le haut du Bois, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution du marché d'ingénierie à passer avec la Direction Départementale de l'Équipement et concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget. Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 13 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET

Affiché le 09 février 2006 à la Mairie